Le professeur se gardera de tout exposé systématique d'histoire littéraire ou d'histoire de la civilisation. Il s'attachera par contre, au cours de l'étude des textes, à faire prendre conscience aux élèves des mœurs, des attitudes d'esprit, des tendances affectives de l'homme étranger ainsi que de ses préoccupations économiques et sociales. Il s'appliquera à faire porter sur lui un jugement clairvoyant, à faire découvrir en quoi il nous est proche et en quoi il diffère de nous. Conduite dans un esprit objectif et généreux, cette étude devrait éveiller une curiosité intelligente, ouverte et critique à la fois, susciter chez les élèves le goût des échanges, l'intérêt pour d'autres modes de vie et de pensée, les inciter en tout cas aux confrontations pacifiques de l'esprit aux comparaisons fécondes qui leur permettraient, tout en prenant une conscience plus vive de leur propre culture, de l'approfondir et de préparer les voies de son renouvellement. Les professeurs ne manqueront pas, comme par le passé, de prendre contact avec leurs collègues d'autres disciplines afin de réaliser avec eux une certaine coordination des programmes, chaque fois que la chose paraîtra possible.

VI. — Emploi du magnétophone

Les professeurs qui sont familiarisés avec l'usage du magnétophone et qui disposent dans leur établissement d'un matériel approprié ne manqueront pas d'en user dans toutes les classes au mieux des intérêts des élèves.

Il semble que l'usage de cet auxiliaire soit particulièrement à recommander, pour l'instant, dans les classes à horaire fort (seconde et première langue II étudiée à partir de la seconde) et dans celles dont l'enseignement ne sera sanctionné au baccalauréat que par une épreuve orale (toutes classes de langue III). Judicieusement utilisé, le magnétophone devrait permettre, en particulier, de créer et d'entretenir de manière efficace les mécanismes de base nécessaires à l'expression spontanée, et de faciliter la correction phonétique, en faisant appel aux exercices désormais traditionnels de substitution, de transformation ou d'amplification qui peuvent confirmer la maîtrise des structures grammaticales, la disponibilité du vocabulaire et le maintien aisé des schémas d'intonation les plus courants.

Vol. VI : 561-5

Circulaire n° 66-270 du 26 juillet 1966

(Pédagogie, Enseignements scolaires et Orientation : bureau ES 3)

aux Chefs d'établissement s/c des Recteurs

Objet : **Enseignement des sciences économiques en classe de 1re B de certains lycées au cours de l'année scolaire 1966-1967.**

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'au cours de l'année 1966-1967, l'enseignement des sciences économiques dans les classes de 1re B, qui ont été régulièrement ouvertes selon les dispositions notifiées par les services de la carte scolaire, sera dispensé sur la base du programme d'initiation économique fixé par l'arrêté du 19 août 1952 pour la classe de 1re T'.

A ce programme sera adjoint l'étude d'une grande production mondiale choisie dans la liste ci-après :

— le blé,
— le charbon,
— les aciers,

étant entendu qu'il convient de traiter au moins une de ces études de façon méthodologique.

Le ministre de l'Education nationale,
Ch. FOUCHET.